Publié sur le site internet le 28/04/2025 par **Béatrice GOUY** Secrétaire générale

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE ARR. SAINT ETIENNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200933-20250410-027-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY Place des Combattants

Tel 04 77 73 53 46

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. **BARRIER**

Date de convocation du Conseil Municipal :04/04/2024

Nombre de conseillers en exercice: 14

Présents: BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P, BACHER M, CHOMIENNE B, LA MELA P, D'AVERSA M, ALMERTO A

Excusés avec pouvoirs: CARCELES P (pouvoir à BACHER M), MARAS L (pouvoir à GUICHARD P), BONNARD R (pouvoir à LA MELA P) VIALLARD JL (pouvoir à BOULHOL M) COTTANCIN B (Pouvoir à BARRIER JA)

Absents: FONT F

Procurations:5

Nombre de conseiller ayant voté par procuration :5

Nombre de conseillers votants: 13

Secrétaire de Séance : LA MELA P

Délibération N° 027/2025 : Convention de partenariat avec la mutuelle MILTIS pour l'offre de Mutuelle régionale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mutuelle MILTIS, dans le cadre de la mise en place d'une mutuelle santé pour le compte de la Région Auvergne Rhône Alpes, sollicite la signature d'une convention permettant la mise à disposition de locaux pour l'organisation d'une réunion publique ainsi que des permanences.

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de partenariat avec la mutuelle MILTIS

Le secrétaire

Farnay, le 14/04/2025 Le Maire

Jean-Alain BARRIER